



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## catastrophes naturelles

Question écrite n° 68318

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le risque élevé de sécheresse pesant sur la France. Les prévisions météorologiques et l'état des réserves hydrographiques font craindre une sécheresse de grande ampleur sur la majorité des départements français cet été. La demande en électricité risque de croître fortement, d'autant plus que les ménages et les entreprises se sont équipés en matériel de climatisation à la suite de la sécheresse de 2003. Dès lors, les tensions observées cette même année dans les centrales nucléaires françaises risquent de se reproduire, occasionnant des achats à l'étranger pour éviter une pénurie (achats estimés à 300 millions d'euros en 2003) et des rejets d'eau chaude dans les rivières. Aussi, dans un souci préventif, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement en liaison avec EDF pour anticiper les effets d'une sécheresse de grande ampleur sur la production nucléaire d'électricité.

### Texte de la réponse

À la suite de la canicule de l'été 2003, le Gouvernement a demandé à EDF et au gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) de réaliser un plan aléas climatiques afin de faire face dans les meilleures conditions possibles à une future canicule. Ce plan, présenté le 28 novembre 2003, listait des actions de prévention des effets climatiques sur le système électrique et cinq objectifs étaient fixés aux différents intervenants : mieux prévoir les consommations : en 2004, EDF, RTE et Météo France ont mené des études afin d'améliorer leurs outils de prévision de consommation nationale d'électricité en vue de l'été ; prévoir les températures fluviales : EDF a rendu opérationnelle une prévision à cinq jours des températures des fleuves ; maîtriser la demande d'électricité : EDF a présenté un plan « Confort d'été » donnant des conseils pour mieux gérer sa consommation en cas de canicule ; négocier des contrats d'effacement qui incitent les industriels à anticiper leur consommation d'électricité et déplacer dans le temps tout ou partie de celle-ci : EDF a négocié de tels contrats depuis 2004 avec certains de ses clients ; adapter la maintenance des centrales thermiques afin de privilégier, en été, le fonctionnement des centrales en bord de mer qui sont moins sensibles à la sécheresse et à la canicule. Le Gouvernement a également mené un exercice de crise à l'été 2004, permettant d'améliorer la gestion des tensions sur l'équilibre offre/demande. Enfin un dispositif de cellule de crise, rassemblant les ministères concernés (industrie, écologie), les producteurs (EDF, CNR, SNET, SDEM), Météo France et le gestionnaire du réseau de transport (RTE), pourra être activé en tant que de besoin afin de mettre en place les mesures appropriées dans les meilleurs délais.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68318

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juin 2005, page 6383

**Réponse publiée le** : 30 août 2005, page 8220